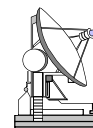


AMICALE DES ANCIENS DE FCR

FCR : France Câbles et Radio (ex-filiale de France Télécom)



Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 49 boulevard Victor 75015 PARIS

Courrier : 9 rue de la Marne, 91480 Quincy sous Sénart

Internet : <http://anciensdefcr.eu>

Tél : 01 69 00 39 10

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 FEVRIER 2020

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt, le jeudi 27 février, à 10 heures 30 minutes,

Les membres de l'Amicale des Anciens de FCR, dont le siège est sis à Paris 15^{ème}, au 49, boulevard Victor, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire dans une salle du YAN'S CLUB, 5 avenue Reille Paris 14^{ème}.

Une feuille de présence a été élargée par chaque membre présent au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme titulaire d'un pouvoir.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claude Bonneau en sa qualité de Président de l'Amicale.

Le Bureau de l'Assemblée est composé de :

- Claude BONNEAU Président
- Dominique DOTIGNY Secrétaire
- André BRAUMAN Trésorier

Nombre d'adhérents	: 38
Nombre de présents	: 11
Nombre de pouvoirs	: 12
Total présents et représentés	: 23

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que l'ensemble des membres présents et représentés atteint 63,2 % du total des adhérents, soit bien davantage que le quorum (25%). En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président ouvre la séance à 10 h 45, souhaite la bienvenue aux participants et les remercie de leur présence.

1. - Examen et approbation du rapport de gestion présenté par le Président

1.1 Nombre d'adhérents

L'effectif au 01/01/2019 était de **40 membres**.

Depuis cette date nous avons eu **2 résiliations pour défaut de cotisation (Casimir Lachwa et Manuel Mélando)**. Soit un effectif de **38 adhérents au 31/12/2019**

Au jour de notre assemblée, **l'effectif de l'Amicale est donc de 38 adhérents.**

Nous n'avons enregistré aucun décès parmi nos adhérents durant l'année 2019, toutefois nous avons appris celui de Guy Vilcot qui fut longtemps membre de l'Amicale et avait démissionné il y a quelques années. Une lettre de condoléance a été adressée à sa famille au nom de l'Amicale.

Nous avons également eu connaissance du décès d'Eugénie Jamet, l'épouse de notre collègue Joseph Jamet, membre de l'Amicale auquel nous avons adressé une lettre de condoléances.

Le Président propose d'observer une minute de silence et de recueillement à la mémoire de Guy Vilcot et tous nos collègues disparus en 2019.

1.2 Cotisations :

Pour l'année 2019, la cotisation avait été maintenue à 27,00 €.

Presque tous les membres de l'Amicale ont acquitté leur cotisation fin 2019 (sauf les 2 qui ont été radiés) ce qui a été obtenu suite à plusieurs relances personnalisées.

Il reste maintenant à faire aussi bien pour 2020 (encore une dizaine de cotisations à encaisser)

1.3 Déroulement du programme d'activités de l'année 2019

Le président fait un bilan rapide des évènements et activités proposées par l'amicale à ses adhérents en 2019 :

- **Assemblée générale mixte du 14 février 2019**

La dernière Assemblée générale qui s'est tenue le 14 février 2019 a réuni **15 membres** de l'Amicale et **14 adhérents** avaient donné **leur pouvoir**.

Cette assemblée générale mixte s'est décomposée en deux parties, une assemblée générale ordinaire, avec l'ordre du jour habituel et une assemblée générale extraordinaire, destinée à valider la modification des statuts (nombre d'administrateurs de l'Amicale à 6 au lieu de 8)

Cette modification a été décidée à l'unanimité des membres présents et représentés et les nouveaux statuts ont été enregistrés auprès de la Préfecture de Police de Paris.

Par ailleurs, 16 personnes ont participé au repas qui suivait l'assemblée générale.

Comme l'année passée, une contribution de 10 € était demandée à chaque participant au repas, conformément à la décision prise par le Conseil d'Administration.

- **Repas et CA du 13 juin**

Le déjeuner qui s'est tenu le jeudi 13 juin a réuni 16 participants, ce qui est plutôt satisfaisant, compte tenu de notre effectif en baisse et des nombreux membres qui résident en province. L'ambiance fut chaleureuse et conviviale, comme d'habitude.

Le CA de l'Amicale s'est également tenu le 13 juin au matin, afin d'examiner les points habituels de cette réunion de mi-année.

- **Repas et Conseil d'Administration prévu le 12 décembre :**

Ce repas de fin d'année devait réunir 13 participants, mais le contexte social et la grève des transports en commun dans la région parisienne (SNCF, RER, Métro), nous ont finalement conduits à l'annulation de ce repas et du CA prévu le matin.

- **Voyage en Périgord Noir :**

Vingt-et-une personnes ont participé à ce séjour en Périgord (du 9 au 13 septembre 2019) très bien organisé par notre collègue Roger Bernard et son épouse Aline, que nous remercions infiniment tous les deux.

Le programme s'est parfaitement déroulé dans une ambiance conviviale et sympathique.

Le séjour nous a permis d'apprécier tous les attraits culturels, historiques et gastronomiques de cette magnifique et accueillante région.

- **Chocolats de fin d'année :**

Un ballotin de chocolats a été envoyé aux adhérents ayant 70 ans et plus, soit **35 personnes** pour cette année.

Nous avons pu constater, au travers de nombreux messages et témoignages, que beaucoup de destinataires, notamment ceux qui n'avaient pas l'occasion de participer aux différentes rencontres proposées par l'Amicale, étaient très sensibles à cette petite attention de fin d'année.

1.4 Site web de l'Amicale :

Comme chaque année, nous avons mis en ligne les photos de nos différentes rencontres ainsi que le procès-verbal de la dernière Assemblée générale.

Nous sommes toujours aussi intéressés par tous les documents, photos, vidéos relatifs à l'activité passée de FCR et par vos témoignages personnels.

Donc n'hésitez pas à nous les communiquer afin d'enrichir le contenu de notre site web puisque maintenant nous avons une très grande capacité de mémoire ...

Après diverses questions et observations échangées et plus personne ne demandant la parole, le Président soumet la première résolution au vote de l'Assemblée.

1^{ère} Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de gestion présenté par le Président, approuve l'activité du Conseil d'administration pour l'année 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2. - Examen et approbation des comptes 2019 :

André Brauman, Trésorier commente les tableaux financiers joints à la convocation :

- les **dépenses (2106 €/2572 €) inférieures de 406 € par rapport au budget.**
Toutefois, suite à l'annulation du repas de décembre, il faut examiner le résultat rubrique par rubrique, comme le montre le détail suivant :
 - le **repas de l'AG : 581 €** (15 personnes) pour **420 €** au budget (12 personnes)
 - le **repas de juin : 406 €** (11 personnes) pour **420 €** au budget (12 personnes)
 - le **repas de décembre : 0 €** pour **420 €** au budget (12 personnes)
 - les **chocolats de fin d'année : 966 €** (35 pers) pour **972 €** au budget (35 personnes)
 - les **frais de fonctionnement : 153 €**, pour **340 €** prévus au budget (suppression assurance responsabilité civile association)Donc un total de **2 106 € pour les Emplois** versus **2572 € au budget (- 406 €)**
- Les **recettes (1 700 €/1 937 €)** sont **inférieures** aux prévisions (**237 €**) (cf repas juin)
 - les **cotisations 2019** s'élèvent à **1 151 €** pour une prévision de **972 € (+ 179 €)**
 - Les **intérêts du livret** sont de **4 €** pour **5 €** au budget
 - la **participation des adhérents** s'élève à **545 €** pour une prévision de **960 €**Donc un total de **1700 € pour les Ressources** pour **1937 € au budget (+ 237 €)**
- globalement, le déficit est donc de **406 €**, au lieu de **635 €**, soit inférieur de **229 €** à celui prévu au budget 2019, ce qui est une bonne nouvelle ...
- À la fin de 2019, la trésorerie était de **3001 €** qui se décomposent en :

Compte courant :	677 €
Compte livret :	2 081 €
Caisse :	243 €

Il convient toutefois de déduire au titre du budget 2019 la facture de **966 €** (chocolats) et réglée mais non encaissée au 31/12/2019.

La trésorerie disponible pour l'exercice 2020 est donc **de 2 035 € pour 1 806 €** prévus au budget 2019 (cf Tableau financier AG 2019), soit un **excédent de 229 €**.

Après quelques échanges et réponses aux questions posées, plus personne ne demandant la parole, le Président soumet la deuxième résolution au vote de l'Assemblée.

2^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale, ayant pris connaissance du rapport financier présenté par le Trésorier, approuve, à l'unanimité, les comptes de l'année 2019 et donne son quitus aux Administrateurs pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3. - Examen du projet de budget 2020 présenté par le Président

Le Président commente la proposition du budget dont les caractéristiques sont les suivantes :

1. hypothèses pour les ressources :

- **cotisations :** pour tenir compte de la baisse de l'effectif, le montant est basé sur un nombre d'adhérents (35) inférieur à l'effectif actuel (38), avec une cotisation de 27 €
On a donc retenu un montant de **945 €**

- **participations des adhérents :**
10 € / personne pour la participation au repas de l'AG 2020 (prévision 12 participants)
35 € /personne pour le repas de juin (prévision 10 personnes)
35 € /personne pour le repas de décembre (10 personnes)
Soit un total de **820 €**
- **intérêts 2020 du livret** versés fin 2020 : montant de **3 €**

Soit un total Ressources de 1 768 €

2. hypothèses pour les emplois :

- AG : 12 participants au repas pour un prix unitaire de 35 € soit 420 €
- Repas de juin : 10 participants pour un prix unitaire de 35 € (soit 350 €)
- déjeuner de décembre : 10 participants pour un prix unitaire de 35 € (soit 350 €)
- chocolats de fin d'année : 35 colis à 27 € (soit 945 €)
- Fonctionnement : le détail du montant inscrit (270 €) est indiqué dans le tableau.

Soit un total Emplois de 2 335 €

Il en résulte un **déficit de 567 €** et une **trésorerie disponible de 1 468 €** en fin d'année 2020

Plusieurs participants évoquent le tableau des projections financières adressé avec la convocation, montrant qu'avec les hypothèses retenues pour le budget 2020 et les suivants, **la réserve de trésorerie de l'Amicale sera épuisée fin 2022** et demandent si on ne pourrait pas, dès cette année (2020) **prévoir un budget avec un déficit moins élevé.**

Après quelques échanges, il ressort que **pour l'exercice 2020, la rubrique « chocolats de fin d'année » est la seule sur laquelle on puisse avoir une action significative.**

En effet, concernant les recettes, la cotisation 2020 a été maintenue à 27 € et réglée par la plupart des adhérents

Pour les dépenses, la participation de l'Amicale au repas de l'AG ne peut être modifiée, puisque les membres présents ont déjà réglé leur quote-part de 10 € et les charges de fonctionnement ont déjà été sensiblement réduites depuis plusieurs années, y compris pour cet exercice. Donc, il ne reste que le poste « chocolats », si on veut agir dès cette année sur le déficit.

Certains participants font remarquer que cet envoi de fin d'année est très apprécié par la plupart des destinataires. D'autres soulignent que cette attention qui ne concernait initialement que les plus âgés s'est progressivement appliquée à la quasi-totalité de nos membres et que le critère des 70 ans est peut-être un peu trop bas, sachant que d'autres associations réservent ce type de « prestation » aux adhérents ayant plus de 80 ou 85 ans (cf Association des Retraités des PTT)

Après discussion, un objectif de réduction d'environ la moitié de ce déficit est proposée, **en portant la rubrique « chocolats de fin d'année » du budget à 675 € au lieu de 945 €**

Le Conseil d'administration devra définir et mettre en oeuvre les critères pertinents susceptibles d'obtenir cette économie tout en continuant de satisfaire au mieux nos adhérents.

Le Président soumet la troisième résolution au vote de l'Assemblée

3^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale approuve le projet de budget pour l'année 2020 présenté par le Président, après modification dans la partie « Emplois », du montant de la rubrique « Chocolats décembre 2020 », porté à 675 € au lieu de 945 € dans le tableau financier, ce qui entraîne un déficit de 297 € au lieu de 567 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4. - Renouvellement des Administrateurs dont le mandat arrive à expiration

Le Président rappelle que le mandat d'un administrateur (Claude BONNEAU) arrive à échéance.

Claude BONNEAU donne son accord pour un nouveau mandat.

Par ailleurs aucune candidature n'est parvenue au Secrétariat pour ce poste d'administrateur

Le président soumet donc au vote la résolution suivante :

4^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale renouvelle pour 2 ans, conformément aux statuts, le mandat arrivé à échéance des Administrateurs suivants : Claude BONNEAU

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5. - Questions diverses

- Le Tableau des projections financières et des effectifs montre que la réserve de trésorerie de l'Amicale sera épuisée en 2022, ce qui a suscité divers commentaires et un aménagement du budget 2020 pour (cf point 3 et 3^{ème} résolution supra)
En complément des mesures liées à la réduction du déficit dès cette année, le prochain Conseil d'administration envisagera d'autres actions applicables à partir de 2021, en vue de prolonger la pérennité de l'Amicale.
- Le prochain Conseil d'administration et le repas de juin sont prévus **le jeudi 11 juin 2020,** au YAN'S CLUB, 5 avenue Reille, Paris 14^{ème}.

Après avoir remercié les participants de leur présence et l'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 11 heures 45 minutes.

La Secrétaire,

Dominique Dotigny

Le Président,

Claude Bonneau